PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de SAINT LAURENT BLANGY

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE PRE-TRAITEMENT MECANO-BIOLOGIQUE
PAR LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION

Par arrêté préfectoral du 18 avril 2016, le Syndicat Mixte Artois Valorisation, dont le siège social est situé 11, rue Volta – 62217 TILLOY LES MOFFLAINES, est autorisée à procéder à l'exploitation d'une unité de pré-traitement mécano-biologique, Rue Henri Becquerel - Zone des Trois Fontaines – 62223 SAINT LAURENT BLANGY, pour laquelle une enquête publique s'est déroulée du 29 juin 2015 au 31 juillet 2015 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.